

RAISON SOCIALE DE LA BANQUE NON-RESIDENTE

ETAT DES PARTICIPATIONS EFFECTUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 8 ALINEA
1 DE LA LOI N°85/108 DU 6 DECEMBRE 1985

ARRETE AU

(à communiquer à la Sous-Direction du Contrôle des Banques)

(en milliers de dinars)

Raison sociale	Références de l'agrément			Capital de la société		Participation de la banque	
	Organisme	Date	Numéro	Souscrit	Libéré	Souscrite	Libérée
TOTAL							